

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D55-2015

Séance du 25/06/2015 – Convocation du 16 juin 2015

Compte rendu affiché le 3 juillet 2015

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Michel HU, Christine PERRIN, Tameur GUENNAT, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Jamila HARZALLAH, Pascal NICOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Odile BALTHAZARD, Vincent VIVO.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Marc GRAZIANA, Xavier LAURE par Michel MATHEY, Claire POINT par Claire LEBAHAR, Maria DA SILVA PIRES par Christine PERRIN, Patrick RACHAS par Vincent VIVO.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	29
Exprimés	27

Objet : Affectation du résultat 2014

L'examen du Compte Administratif 2014 a mis en évidence les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- Total des dépenses : 9 023 455.93 €
- Total des recettes : 9 827 451.08 €

Soit un excédent de 803 995.15 €

Section d'investissement :

- Total des dépenses : 1 278 204.29 €
- Total des recettes : 1 697 207.17 €

Soit un excédent de 419 002.88 €

En intégrant le déficit de l'exercice antérieur, le déficit cumulé d'investissement est de 367 492.37 €.

Le solde d'exécution d'investissement reporté est inscrit au compte 001, en dépenses d'investissement pour 367 492.37 €.

Compte-tenu du résultat de fonctionnement s'élevant à 803 995.15 €, il est proposé d'affecter la totalité au compte 1068, en recettes d'investissement couvrant ainsi le besoin de financement s'élevant à 349 681.51 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (**2abstentions** : Vincent VIVO et Patrick RACHAS) :

- Oui l'exposé de Monsieur l'Adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Compte Administratif 2014, et notamment le montant de l'excédent de fonctionnement,
- **DECIDE de l'affectation au compte 1068 (recettes d'investissement) de la totalité du résultat de fonctionnement soit 803 995.15 €,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 25 juin 2015
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 30 juin 2015
- Affichage le 30 juin 2015

Valérie GLATARD, Maire.

